

« C'est aux environs de l'an 1200 av. J.-C. que nous devons placer le commencement de l'Empire des Huns¹. » Ils étaient nomades et leur domination s'étendait depuis Siouen Houa fou dans le Tche Li jusqu'au lac Barkoul. Excellents cavaliers, habiles à manier l'arc, ils faisaient des incursions continuelles en Chine, maintenus par les princes de Tchao. « Ils n'avaient point de maisons, et ne cultivaient pas la terre; ils habitaient sous des tentes; ils avaient des statues d'or, qui représentaient le roi ou Maître du Ciel, qu'ils adoraient... Ils rendaient des honneurs à leurs ancêtres, et, dans des temps fixés, ils tenaient des assemblées pour régler leurs affaires. Ils n'avaient point de caractères² ». Mais l'état social des Hioung Nou se transforma dans le cours des siècles. « C'est dans la seconde moitié du III^e siècle, avant notre ère, nous dit CHAVANNES³, que les Hioung Nou se constituèrent pour la première fois en nation unie et forte. Leur organisation politique nous est exposée par Se-ma Ts'ien assez en détail (*Mémoires historiques*, chap. CX, p. 4); à leur tête était un chef appelé le *chen-yu* [ou *tcheng-li kou-t'ou chen yu*, ce que les Chinois traduisent par le « majestueux Fils du Ciel »]; au-dessous de lui se trouvaient deux grands dignitaires, les rois *t'ou-k'i*, c'est-à-dire sages, de gauche et de droite. Le roi *t'ou k'i* de gauche résidait à l'Orient et était l'héritier désigné du *chen-yu*; le roi *t'ou-k'i* de droite commandait dans l'Occident. A des rangs inférieurs étaient d'autres fonctionnaires : les rois *kou-li* de gauche et de droite; les généralissimes de gauche et de droite; les grands gouverneurs de gauche et de droite; les grands *tang-hou* de gauche et de droite; les seigneurs *kou-tou* de gauche et de droite; puis venaient des chefs de mille hommes, de cent hommes et de dix hommes ». TEOU MAN leur premier chef connu fut assassiné par son fils MAO TOUN, 209 av. J.-C. « Il paraît, dit DE GUIGNES,⁴ que ce n'est qu'à cette époque que nous

1. *Hist. des Huns*, I, p. 216.

2. GAUBIL, p. 58.

3. SE-MA TS'IEN, I, p. LXV.

4. DE GUIGNES, I, p. 215.